

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 217 - décembre 2025

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

Faire face à l'essor des FRAGILITÉS PERSONNELLES

Le Baromètre 2025 des Fragilités des salariés publié par Malakoff Humanis confirme une tendance lourde : les fragilités personnelles ne sont plus des phénomènes rares, mais touchent désormais près de six salariés sur dix soit une hausse de 17 points depuis 2020 !

Des fragilités convergentes

Les cinq dernières années ont vu s'accroître tout particulièrement les difficultés liées à des souffrances psychologiques (21 % en hausse de 13 points depuis 2020), les situations d'isolement social (+ 10 points) ou d'addiction (+ 10 points), les difficultés financières (+ 9 points). Et des évolutions sociales lourdes vont encore aggraver ces fragilités, comme la hausse continue de la monoparentalité et le vieillissement de la population. Un salarié sur 5 est aujourd'hui aidant. Ils seront 1 sur 4 d'ici 2030 !

Pour Malakoff Humanis, face à l'explosion de ces difficultés, la célèbre formule selon laquelle « les problèmes personnels doivent rester à la porte de l'entreprise » ne tient plus car ces situations de fragilité bouleversent tous les aspects de la vie des personnes concernées et, notamment, leur travail. « Les fragilités se présentent rarement seules : elles s'additionnent et se renforcent mutuellement, qu'elles soient professionnelles ou personnelles », analyse Éric Bardin, manager de la Démarche accompagnement chez Malakoff Humanis.

L'enquête confirme cette convergence, entre fragilités personnelles et professionnelles. Parmi les salariés concernés, 64 % affirment que leurs difficultés personnelles affectent leur vie professionnelle. Pour ne prendre qu'un exemple, un salarié contraint de s'occuper d'un proche atteint d'une maladie grave aura d'autant plus de difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle, ce qui l'expose davantage aux risques psychologiques... Si bien que 40 % des salariés

déclarent être confrontés à plusieurs fragilités. Les dirigeants n'ignorent pas du tout cette imbrication des difficultés et pointent les effets des fragilités sur l'engagement des salariés (52 %), la performance de l'entreprise (43 %), le climat et la cohésion sociale (41 %) et l'absentéisme (38 %). Preuve que les dirigeants ne détournent pas les yeux, 77 % d'entre eux se disent préoccupés par le phénomène et 67 % souhaitent être accompagnés pour mieux le comprendre et contribuer à le résoudre.

Comme le souligne Anne-Sophie Godon-Rensonnet, directrice de l'accompagnement social et la prévention en entreprises chez Malakoff Humanis, la tâche n'est cependant pas aisée : « Les entreprises se posent la question de la juste posture. Comment accompagner sans être intrusive ? Comment agir sans sortir de son rôle ? », Cela n'a rien d'évident car nombre de salariés taisent les problèmes personnels auxquels ils font face, rendant plus difficile l'élaboration de solutions permettant de les épauler.

Rôle central de la prévention

Mais pour de nombreux experts en ressources humaines, le phénomène est devenu si massif que le traitement « au cas par cas » ne suffit plus. « Il ne s'agit pas seulement de répondre à une situation unique, mais d'agir sur un ensemble de facteurs entremêlés. Cela implique de ne plus penser les fragilités comme des cas bien définis. Tout l'enjeu est d'apprendre à gérer un ensemble de situations interconnectées, comme l'aide et les difficultés à concilier l'équilibre entre pro et perso » explique Éric Bardin.

Une chose est sûre : toutes les politiques de l'entreprise devront être mobilisées et coordonnées pour faire face à ce phénomène et les démarches de prévention des risques y joueront un rôle central, comme d'ailleurs dans toutes actions visant à préserver et renforcer la qualité de vie et les conditions de travail. ■



NUISANCES SONORES

Un risque à prévenir davantage dans (tous) les lieux de travail ?

À l'occasion de la Semaine de la Santé Auditive au Travail, qui s'est tenue en novembre dernier, l'Association nationale de l'audition (ANA) a dévoilé l'édition 2025 de son baromètre annuel sur le bruit, la santé auditive et la qualité de vie au travail. Les résultats vont à l'encontre des idées reçues en soulignant que le bruit au travail concerne l'ensemble des secteurs et des métiers et en démontrant que, loin de ne représenter qu'un simple désagrément, il est un véritable risque professionnel affectant profondément la santé des travailleurs et la performance des organisations.

Dans l'imaginaire collectif, le bruit au travail est automatiquement associé à des secteurs comme le BTP ou l'industrie, au vacarme assourdissant du marteau-piqueur ou à celui du marteau-pilon... Ce n'est bien sûr pas faux : parmi les personnes qui travaillent dans les ateliers, sur des chantiers ou des chaînes de production, 66 % se déclarent gênées par le bruit. Mais elles sont, en revanche très loin d'être les seules.

Tous les secteurs concernés

Selon la dernière enquête réalisée, par l'IFOP pour l'Association nationale de l'audition (ANA), les niveaux sonores excessifs concernent aussi un grand nombre de travailleurs du commerce (53 %), des services (51 %) et de l'administration (61 %). Si bien qu'au total, plus d'un actif

français sur deux (56 %) affirme être affecté par le bruit sur son lieu de travail.

Comme l'écrivent les auteurs de l'enquête, « les résultats confirment que le bruit n'est plus uniquement lié à des environnements industriels ou manuels : il devient une composante de nombreux espaces de travail contemporains. La multiplication des interactions, l'ouverture des bureaux et la densité des échanges numériques contribuent à une intensification sonore diffuse, y compris dans les métiers tertiaires ou lorsque le lieu de travail est le domicile ».

Des effets délétères sur les collectifs de travail

Ces nuisances sonores ont évidemment un impact très négatif sur le fonctionnement des équipes et la qualité du travail.

Un grand nombre de travailleurs estime que le bruit auquel ils sont exposés peut provoquer « des incompréhensions avec les encadrants » (44 %), « de l'agressivité dans les échanges », « des tensions ou des conflits au sein de l'équipe » (41 %), ou encore « des comportements de repli sur soi » (38 %).

Au total, 58 % des actifs en poste estiment que le bruit et les nuisances sonores sur leur lieu de travail peuvent être à l'origine d'au moins un de ces phénomènes. Et cette proportion atteint 71 % chez les personnes qui se disent gênées par le bruit au travail.

Un enjeu de santé majeur

Les conséquences sanitaires sont également massives. Près des trois quarts des travailleurs (73 %) témoignent de l'impact négatif du bruit et des nuisances sonores

sur leur santé. Pour un actif sur deux (52 %), ces répercussions sont de nature auditive. 35 % se plaignent de sifflements ou bourdonnements d'oreille et 29 % de surdités. Mais les conséquences de l'exposition au bruit ne se limitent pas à ces aspects. Chez de nombreux travailleurs le bruit provoque aussi de la fatigue, de la lassitude et de l'irritabilité (60 %), du stress (50 %), des états anxieux ou dépressifs (31 %), ainsi que des troubles du sommeil (32 %).

Et chez les travailleurs qui affirment être gênés par le bruit, la proportion est bien entendu beaucoup plus importante : 91 % déclarent des répercussions sur leur santé, dont 67 % sur leur santé auditive.

Renforcer la prévention

Face à cet enjeu, les auteurs de l'enquête déplorent des actions de prévention encore trop timide. Ainsi, seuls 51 % des travailleurs déclarent que « leur employeur leur a proposé au moins une solution face aux nuisances sonores ». Ce chiffre mérite toutefois être décrypté. En effet, loin d'être véritablement alarmant, il confirme plutôt

que l'immense majorité des entreprises exerçant dans des activités exposées à de fort niveau sonore mettent en œuvre des solutions au profit de leurs salariés.

Pour ne prendre qu'un exemple, les entreprises du BTP ou de l'industrie connaissent parfaitement les dangers du bruit et leurs obligations en la matière. Elles savent que, selon le Code du travail fixent des seuils d'exposition au bruit des travailleurs et n'ignorent pas qu'elles doivent agir sur les conditions et l'organisation du travail (choix des équipements, etc.), ainsi que former les salariés sur les risques et leur fournir des Protecteurs individuels contre le bruit (PICB) à partir de 80 décibels (dB) d'exposition.

Aller plus loin que les obligations légales

Mais, justement, pour de nombreux experts, dont ceux de l'ANA, ce seuil légal est trompeur. En effet, il a été fixé pour éviter les lésions auditives mais n'empêche nullement les autres effets du bruit sur la santé. En effet dès 55-75 dB(A) le bruit aggrave les risques psychosociaux (fatigue,

stress...) et compromet même l'état de santé général des personnes exposées. Comme le souligne le Pr Jean-Luc Puel, président de l'ANA, « à partir de 53 dB(A), on observe, tous les 10 dB, une majoration de 5 % du risque cardiovasculaire et de 3,3 % du risque d'accident vasculaire cérébral ».

L'enquête de l'ANA vise donc à inciter les entreprises à agir au-delà de leurs obligations légales en prenant des mesures de prévention même lorsque le bruit n'excède pas le seuil légal. Loin de pointer les manquements des entreprises des secteurs à risque, elle suggère donc plutôt que leurs pratiques de prévention inspirent les autres secteurs. Certains chiffres valident la pertinence de cette démarche. En effet, si 73 % des travailleurs du BTP affirment que le bruit a des répercussions sur leur santé, c'est le cas de 76 % des employés de l'administration et de 80 % des travailleurs en open space ! ■

Pour aller plus loin : L'enquête "Bruit, santé auditive et qualité de vie au travail. Vague 9", réalisée par l'Ifop est téléchargeable sur le site internet de l'Association nationale de l'audition (ANA) : www.association-nationale-audition.org

Les entreprises françaises déjà très mobilisées contre le bruit

Les employeurs français prennent déjà très au sérieux les risques liés au bruit. C'est ce que démontre l'analyse des données anonymisées issues des Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) réalisés en 2023 par le Groupe Pôle Prévention dans quelque 5850 entreprises de 1 à 205 salariés.

Ainsi, 69,59 % des employeurs jugent leurs locaux de travail « bruyants » alors que le bruit n'y atteint pourtant les valeurs d'exposition dites « inférieures » - devant déclencher les actions de prévention - que dans 42,22 % des cas. Le bruit donc considéré par ces patrons comme problématique même lorsqu'il reste inférieur aux seuils légaux.

De même, les seuils d'exposition imposant la déclaration au titre du Compte Professionnel de Prévention (au moins 81 dB(A) rapporté à une période de référence de 8 heures au moins 600 heures/an, ou au moins 135 dB(C) au moins 120 fois/an) ne sont atteints que dans... 0,43 % des cas.

Cela peut sembler très faible au regard de la forte proportion de travailleurs subissant du bruit, mais il faut savoir que les seuils du C2P prennent en compte l'atténuation due au port effectif des protections individuelles contre le bruit. Ce taux de 0,43 % représente ainsi la part résiduelle des entreprises qui ne parviennent pas à réduire le bruit inhérent à leur activité malgré des mesures de prévention collectives et individuelles.

Ces données démontrent que si, dans l'immense majorité des cas, le bruit ne constitue pour les travailleurs concernés qu'une gêne, il est cependant considéré et traité comme un risque dans 70,65 % des entreprises étudiées, ce qui témoigne d'une saine volonté d'améliorer la qualité de vie au travail. ■



PUBLICITÉ

PREVENSCOPE

La Prévention des Risques en Entreprise



32 pages

Tous les deux mois,
une vision à 360 °
de la prévention des risques
au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour
les lecteurs d'Altersécurité :

Recevez les 2 derniers numéros
de PREVENSCOPE au format PDF
en les demandant par mail à :
contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

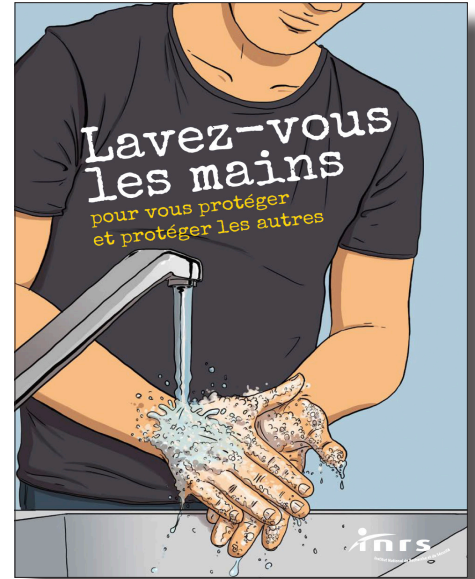
Lavage des mains,
aération des locaux...

DES GESTES TRÈS SIMPLES POUR CONTRER LES MALADIES HIVERNALES

Avec l'hiver, reviennent inévitablement les infections saisonnières. Grippe, rhumes, bronchites, gastro-entérites... Ces maladies hivernales circulent activement dans les entreprises, favorisées par la promiscuité, les espaces clos et les contacts répétés. Pourtant, comme le rappelle l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), quelques gestes simples suffisent à limiter efficacement les contaminations au travail.

Premier réflexe, de loin le plus important : le lavage des mains. Les virus se transmettent en grande partie par les mains, qui entrent en contact avec des surfaces contaminées avant de toucher le visage, les yeux, le nez ou la bouche. Se laver les mains plusieurs fois par jour avec de l'eau et du savon reste la mesure la plus efficace. Le séchage doit être soigné, idéalement avec un essuie-mains en papier à usage unique. À défaut, la friction avec une solution hydroalcoolique constitue une alternative utile, notamment après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Autre geste clef : aérer régulièrement les locaux de travail. Le renouvellement de l'air



permet de réduire la concentration de virus dans les espaces clos, en particulier en période hivernale où les fenêtres restent souvent fermées. Quelques minutes d'aération, plusieurs fois par jour, suffisent à améliorer la qualité de l'air intérieur.

Les règles d'hygiène respiratoire jouent également un rôle essentiel. Tousser ou éternuer dans le creux de son coude, ou dans un mouchoir en papier à usage unique, limite la dispersion des gouttelettes contaminantes. Les mouchoirs doivent être jetés immédiatement après usage, puis les mains lavées.

Enfin, certains usages sociaux méritent d'être adaptés. Éviter la bise ou les poignées de main, surtout en cas de circulation virale active, contribue à freiner la propagation.

Autant de réflexes individuels qui, mis bout à bout, participent à une prévention collective efficace des maladies hivernales en entreprise. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité, 92-98 boulevard Victor Hugo,
92110 Clichy. Tél. : 0146 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org